



ECOLE DU SPORT

FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom et prénom des parents :

Adresse :

N° Tél :

Email :@.....

Personne à contacter pendant l'activité :

Adresse :

N° tél :

ATTESTATION PARENTALE

Je soussigné, Madame, Monsieur,.....

Autorise, en cas d'accident, l'animateur, le professeur ou le responsable de la section dépendant de L'Amicale Laïque de Bouguenais, à adresser mon enfant en milieu hospitalier pour des soins médicaux, Chirurgicaux et anesthésiques jugés urgents, que pourrait exiger son état (prévenir le responsable en cas d'allergie ou problèmes médicaux).

Je soussigné.....déclare avoir pris connaissance de l'intégralité de ces informations et m'engage d'en respecter les règles.

A Bouguenais, le

** Signature du représentant légal de l'enfant,
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement complète le règlement de l'ALB et ses statuts

Responsabilité parentale :

Celle-ci s'exerce jusqu'à la prise en charge de l'enfant, inscrit à la section, par l'éducateur sportif agréé par l'Amicale et à partir de l'heure de fin de l'activité. La personne venant conduire l'enfant aux activités ne doit laisser celui-ci qu'après s'être assurée de la présence effective de l'éducateur. Dès que la séance est terminée, l'association décline toute responsabilité en cas d'incident causé par ou à votre enfant.

Début et fin d'activité :

Ce sont les horaires de rendez-vous et de fin d'activités fixés par le calendrier spécifique de chaque groupe. Le lieu est impérativement fixé à l'intérieur de l'ensemble sportif où s'exerce l'activité.

Assiduité – absence :

La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution du cycle d'activité. L'attitude de l'enfant doit être correcte pour ne pas perturber la séance. Toute absence de l'enfant sera préalablement signalée au parent responsable du groupe.

Sécurité lors du déroulement de l'activité :

Afin d'assurer la sécurité des enfants pendant l'activité, au moins un parent sera présent lors du déroulement de celle-ci afin de permettre à l'éducateur sportif de faire face à toute situation n'étant pas directement liée à l'évolution de l'activité.

La licence des enfants couvre ceux-ci pendant la durée de l'activité.

Le fait d'inscrire son enfant à l'école du sport implique l'acceptation du présent règlement.